

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 29 MARS 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020, visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- **Considérant** que la Ville de Gap est engagée dans un programme majeur de rénovation des écoles municipales sur la période 2022-2026 ;
- **Considérant** également que la Ville de Gap souhaite poursuivre son programme de rénovation malgré la hausse des coûts ;
- **Considérant** que des financements peuvent être sollicités pour ce type d'opération auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et du Conseil Départemental des Hautes-Alpes ;

DECIDONS

Article 1 : Objet

Dans le cadre du programme de rénovation des écoles de la Ville de Gap 2024, la construction d'une extension et la réalisation de travaux de réhabilitation sont prévus au sein de l'école La Tourronde maternelle.

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- Garantir un environnement propice à l'apprentissage des écoliers par des travaux de nature à améliorer la fonctionnalité des espaces intérieurs ;
- Poursuivre les économies d'énergie par le remplacement des luminaires énergivores et la mise en place de panneaux photovoltaïques ;
- Répondre aux attentes de l'Ad'Ap en matière de mise en accessibilité ;
- Agrandir les espaces pour un meilleur confort et l'accueil d'une nouvelle classe.

Article 2 : Coût

Le coût total du projet est de 186 739 € HT.

Article 3 : Financement

Afin de réaliser cette opération, des financements sont sollicités auprès de l'Etat et du Département selon le plan de financement qui se décline ainsi :

	Montant HT	Taux
ETAT (DSIL)	56 021,70 €	30 %
DEPARTEMENT	56 021,70 €	30 %
AUTOFINANCEMENT	74 695,60 €	40 %
TOTAL	186 739,00 €	100,0 %

Article 4 : Modalités


La Commune de Gap s'engage à respecter les modalités d'attribution fixées par les règlements administratifs et financiers de l'Etat.


Article 5 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 29 MARS 2024

Le Maire


Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 02 AVR. 2024

Publié ou notifié le :

02 AVR. 2024

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_03_171
Objet :	Demande de subvention pour la construction d'une extension et la réalisation de travaux de réhabilitation au sein de l'école La Tourronde
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-02 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	005-210500617-20240402-D2024_03_171-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20240402-D2024_03_171-AI-1-1_0.xml	text/xml	974 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_14363.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240402-D2024_03_171-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	61.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 avril 2024 à 16h50min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 avril 2024 à 16h50min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 avril 2024 à 16h50min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 avril 2024 à 16h51min05s	Reçu par le MI le 2024-04-02

